

La Charte d'Engagement du Candidat Au Comité Directeur De la FFRandonnée des Pyrénées-Orientales

Statutairement, c'est au Comité Directeur qu'incombe la charge d'administrer le Comité Départemental, c'est-à-dire d'en proposer la politique à l'Assemblée Générale et de la faire appliquer. Il est collégialement responsable de l'exécution de la mission du Comité de la FFRandonnée des Pyrénées-Orientales.

La fonction d'administrateur requiert à la fois des qualités personnelles et un engagement moral. Les administrateurs sont tenus en toute circonstance d'une obligation de loyauté vis-à-vis de la Communauté Fédérale dictée par l'intérêt de la Randonnée Pédestre et du respect de la politique et décisions fédérales.

Qualités personnelles :

- avoir une vision politique, avoir des idées, savoir les exposer et les défendre,
- être en capacité de représenter le Comité et d'en porter les valeurs,
- savoir animer, manager une équipe ou avoir la volonté d'en acquérir la compétence.

Engagement moral :

- d'assiduité tant aux réunions du Comité Directeur (3 au minimum) ainsi qu'autres rendez-vous (Assemblée Générale, Fête de la Randonnée, etc.)
- de loyauté : respecter et défendre la décision prise quelle que soit son opinion personnelle,
- de discréetion : s'obliger à la confidentialité des débats,
- de prise de responsabilité départementale : s'investir dans une commission, un groupe de travail etc. suivant ses compétences et sa disponibilité,
- d'intérêt pour l'ensemble du milieu départemental : apprendre à connaître le fonctionnement du Comité, la vie des associations.

Si en plus vous êtes :

- d'humeur sereine,
- de nature optimiste et conviviale,
- bien décidé à trouver du plaisir dans l'exercice de vos fonctions et à le faire partager.

Alors vous êtes le CANDIDAT IDÉAL



FFRandonnée des Pyrénées-Orientales
Maison Départementale des Sports, rue René Duguay-Trouin - 66 000 PERPIGNAN
Tél: 04 68 61 48 85 - cdrp66@wanadoo.fr - www.cdrp66.org

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le
Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.